

Protection de la jeunesse | Signal d'alarme



ÉPINGLÉ

“La Communauté française doit rester compétente”

Ni le Délégué général aux droits de l'enfant, Claude Lelièvre (photo); ni la ministre responsable de l'Aide à la jeunesse en Communauté française, Catherine Fonck (CDH); ni les magistrats de la jeunesse ne souhaitent une refédéralisation du secteur (lire ci-dessous). “Parce que cela romprait la continuité

entre l'aide à la jeunesse et la protection de la jeunesse”, indique-t-on au cabinet Fonck. Le problème vient de cette logique où celui qui décide (le fédéral) n'est pas celui qui paie (les Communautés) les mesures décidées (éducateur référent, conciliation réparatrice, enfermement...). M^{me} Fonck préconise plutôt d'instaurer un droit de tirage de la Communauté française, proportionnel à chaque mesure prise par les juges de la jeunesse; un budget au fédéral

serait versé à la Communauté au prorata du nombre et du type de mesures décidées et ordonnées par le fédéral. Un tel mécanisme permettrait au fédéral de financer les coûts générés par les mesures qu'il prévoit et que ses magistrats ordonnent, explique-t-on au cabinet Fonck. Les magistrats ne disent pas autre chose: il faut donner les moyens à la Communauté française qui a les compétences, l'expertise, les professionnels... (An.H.)

Laurette Onkelinx veut refédéraliser

► Vu les moyens limités de la Communauté française, on ne sait pas aller assez loin dans la prévention, dit la ministre.

► Qui défend bec et ongles le “stage parental” si contesté.

ENTRETIEN

ANNICK HOVINE et FRANCIS VAN DE WOESTYNE

De tous les dossiers que la ministre PS de la Justice, Laurette Onkelinx, a traités en 4 ans, c'est la réforme de la loi de protection de la jeunesse qui lui tient le plus à cœur.

“Cela faisait longtemps qu'on essayait. On a réussi grâce à un dialogue d'un an, alors qu'il y avait une culture très différente, plus sanctionnelle au nord et plus protectionnelle au sud. Il a fallu trouver des équilibres. La loi en tant que telle est saluée par tout le monde, même si certains n'aiment pas certaines mesures...”

Mais on ne donne pas les moyens à cette réforme.

C'est le gros problème. Les magistrats de la jeunesse veulent beaucoup plus de moyens. Ils ont raison. Pourquoi la manifestation est-elle francophone? Parce que les moyens de la Com-

munauté française sont limités. En matière de protection de la jeunesse, il y a un éclatement des compétences. Moi, je ne peux pas, au nom du gouvernement fédéral, investir dans tout ce qui est justement plus que nécessaire, en amont, pour réagir dès le premier acte commis. Cette réponse, ce n'est pas l'enfermement, mais le rappel à la loi, l'éducateur de référence, la médiation, la conciliation réparatrice, l'aide à la parentalité... Ce qui est du ressort des Communautés. C'est pour ça que je plaide pour la refédéralisation! Pas parce que la Communauté ne ferait pas bien son boulot, mais parce qu'elle n'a pas les moyens pour investir. Alors, soit on refinance la Communauté, soit on refédéralise, mais il faut trouver une solution. Comme ça, on ne sait pas aller assez loin dans la chaîne de prévention.

Pour le stage parental, il y a des moyens. Mais les acteurs de terrain refusent de l'appliquer, estimant qu'il s'agit d'un gadget politique qui rassure à bon compte et qui ne sert à rien. Vous persistez à dire que c'est une mesure utile?

On la dénature souvent. Si on la présente en disant: chaque fois qu'il y a un problème avec un gosse, on met les parents en stage, je comprends qu'on s'y oppose. Les parents qui n'en sortent pas, qui sont dépassés – ça arrive à tout

le monde –, ce ne sont pas des mauvais parents: il faut évidemment être à leurs côtés et les aider. Mais il ne s'agit pas de ça! Je m'attache à être aussi du côté des jeunes et des jeunes délinquants quand leur problème, c'est que leurs parents n'en ont strictement rien à faire de leurs gosses. Ils s'en désintéressent tout à fait, ne viennent à aucune réunion, ne répondent à aucune convocation. A cause de ça, parfois, des ados commettent des actes de délinquance.

On fait quoi, alors?

Ce ne sont tout de même pas des cas fréquents.

Ça n'existe pas? Ce n'est pas vrai! Il s'agit, heureusement, d'une infime minorité, mais il faut donner un signal clair à ces parents. Quand on a un gosse, ça ne va pas de s'en laver les mains.

Qu'est-ce qu'un stage de 50 heures va y changer?

C'est une aide à la parentalité,

nom d'une pipe! Pourquoi croyez-vous que j'ai demandé aux Communautés de l'organiser? J'aurais pu proposer un camp fédéral d'entraînement... Ces parents ne sont pas condamnés à balayer, mais à avoir un dialogue avec des spécialistes pour qu'ils se rendent compte que, parfois, les actes de délinquance de leurs gosses, c'est à cause de leur désintérêt caractérisé. Cette mesure ne fait pas l'unanimité, je le sais bien, mais j'y tiens. ■

“Pauvreté”, trop souvent synonyme de “danger”

► Un dialogue permanent s'est noué entre familles et acteurs de l'aide à la jeunesse.

Depuis 10 ans, un dialogue permanent s'est noué entre des familles qui vivent la grande pauvreté et des professionnels de l'aide à la jeunesse. De nombreux parents en situation de précarité sont en contact avec les services de l'aide à la jeunesse à cause des difficultés liées à la misère et du regard critique de la société qui fait trop souvent rimer “grande pauvreté” avec “danger”.

Conséquence: l'angoisse du placement des enfants est chevillée au cœur des familles les plus pauvres, ce qui rend difficile

la communication avec les professionnels. Créé dans la foulée du Rapport général sur la pauvreté, le groupe Agora réunit des représentants d'ATD Quart Monde et Luttes et Solidarités Travail, des conseillers et directeurs de l'Aide à la jeunesse et autres travailleurs sociaux. Au fil de rencontres mensuelles, cette expérience novatrice veut rendre du pouvoir aux parents pour faire connaître leurs difficultés et leur permet d'exprimer leurs critiques et espoirs en étant reconnus comme acteurs responsables. Elles ont donné lieu à la rédaction en commun d'une brochure⁽¹⁾.

An.H.

(1) “Le premier contact entre une famille et un service d'aide à la jeunesse”, Direction générale de l'Aide à la jeunesse, Bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles.